



# AVIS AUX USAGERS

La mairie de BRANCEILLES a constaté que certaines personnes en possession d'engins tout-terrain ont élu les routes et chemins de la commune comme terrain d'exercice.

Cette pratique, certainement fort divertissante, présente cependant les inconvénients d'être le plus souvent en contradiction avec les règles du Code de la Route, de présenter une gêne voire un danger pour les autres usagers et de dégrader les revêtements de ces voies de circulation dont certaines viennent d'être rénovées à grands frais.

La mairie de BRANCEILLES tient donc à rappeler que les voies de circulation de la commune sont exclusivement réservées à la circulation, **à l'exclusion de toute autre utilisation, en particulier ludique.**

Toute infraction constatée fera l'objet de poursuites.

La commune de BRANCEILLES tient à réaffirmer son désir de voir les chemins vicinaux réservés à un usage paisible, que ce soit à titre professionnel ou de loisir pour les nombreux usagers qui les empruntent et apprécient leur bon état d'entretien.